

BROCÉLIANDE

en automne et hiver

15 septembre 2022

31 mars 2023

CONSEILS ET BONNES PRATIQUES

La forêt de Paimpont ou «forêt de Brocéliande», est privée, y compris la partie domaniale. Elle couvre, en tout, près de 12 000 hectares.

Du 15 septembre au 31 mars, l'accès au massif forestier est limité et réglementé car réservé à l'exploitation et la chasse.

Mais il est toujours possible de se balader et de profiter de la magie de Brocéliande. Suivez le guide !



Déconseillée

Destination  Brocéliande




LA FORÊT DOMANIALE ET LE DOMAINE DE TRÉMELIN

La forêt domaniale (domaine privé de l'État) couvre 10 % du massif forestier. Cette partie se situe au nord-est du massif, autour du Tombeau de Merlin et du chêne des Hindrés. Elle n'est pas chassée tous les jours.

Les sites légendaires et activités accessibles


- Le Tombeau de Merlin et la fontaine de Jouvence
- Le chêne des Hindrés

Les balades et randonnées accessibles

- La boucle de Merlin - 4km
 - La boucle des Hindrés - 4km
 - Le tour du lac de Trémelin - 5 km
 - N°117 Circuit Lac et landiers de Trémelin - 10 km/3h
 - VTT N°10 circuit de Tremelin à Iffendic- 7 km/45 min
- 

Calendrier de chasse (Office National des Forêts)

	FORÊT DOMANIALE GAËL-PAIMPONT	AUX ALENTOURS DE TRÉMELIN ET ÉTANG DE CAREIL
2022	Jours de chasse grand gibier (battue)	
septembre	3,17 et 22 (sanglier)	
octobre	1 et 15	
novembre	3,17 et 26	
décembre	1,10,15,23 et 30	
2023		
janvier	7,12,21,26	
février	4, 9,18,23	
mars	4, 16, 25, 30 (si présence sangliers)	
	Chasse à la bécasse	
	les lundis du 1/11/2022 au 18/02/2023	



LA FORÊT PRIVÉE

La forêt privée couvre une majeure partie du massif. Cette partie est chassée tous les jours (hors sites listés ci-dessous). Tous les circuits de randonnée sont accessibles du 15 au 30 septembre sauf les jeudis et vendredis.

Ensuite seuls les circuits listés ci-dessous seront praticables.

Les sites légendaires accessibles

- La fontaine de Barenton (**sauf les jeudis**)
- Le Val sans retour (Arbre d'or, étang du Miroir aux fées, crêtes)
- Le chêne à Guillotin
- L'abbaye de Paimpont
- L'église du Graal
- Le château de Trécesson (extérieur uniquement)
- Les nouveaux chevaliers de la Table Ronde

Les petites balades accessibles (voir plan de la forêt)

- Le Val sans retour - 2 km
- La boucle de Barenton - 3 km (**sauf les jeudis**)
- La boucle de la grotte Notre-Dame-de-Paimpont - 2 km



Les randonnées pédestres accessibles

EN FORÊT OU À L'ORÉE DE LA FORÊT

- N°160 Circuit à la mémoire de Merlin 13 km/3h30
- N°118 Circuit de La Chambre au loup à Iffendic - 9 km/3 h

À PROXIMITÉ

- N°8 Circuit des mégalithes - 14km/4h30

Les circuits VTT et vélos accessibles

- N°3 Circuit Vallée du Serein et Chambre au Loup 35 km/3h30

Retrouvez tous les circuits de randonnée en téléchargement sur <https://www.broceliande-vacances.com> -> préparer mes vacances-> nos randonnées



Les activités possibles

- La Porte des Secrets
- Brocéliande Bike
- La Ferme nordique
- La Cachette de Merlin
- Les Jardins de Brocéliande (jusqu'au 1^{er} nov)



- Le château de Comper (jusqu'au 31 octobre)
- La petite maison des légendes



Pour les personnes à mobilité réduite

Pour les familles avec un enfant de 0 à 4 ans ou les personnes ayant des difficultés à marcher, un plan de la forêt est fait pour vous! (disponible dans les différents offices de tourisme)

Nos conseils pour une balade en toute sécurité !

- **Préparez bien votre parcours, la forêt est vaste et il faudra reprendre votre véhicule d'un site à l'autre !**
- **Privilégiez une balade guidée contée ! À défaut, utilisez le guide de visite, et le plan de la forêt (disponibles dans les offices de tourisme).**
- **Prévoyez un moyen de locomotion et de bonnes chaussures de marche**
- **Restez sur les chemins autorisés et évitez les jours de chasse**
- **Privilégiez le porte-bébé**
- **Stationnez votre véhicule sur les parkings prévus, évitez de vous garer devant les barrières et laissez un espace suffisant pour les engins et camions forestiers.**
- **Le ramassage des champignons est autorisé en forêt domaniale sauf les mardis et jeudis (arrêté préfectoral). Je modère ma cueillette à 5 litres (environ 3kg) par personne et par jour de 8h**



Protégeons la faune et la flore et respectons les propriétés forestières !

N'hésitez surtout pas à vous renseigner auprès des Offices de tourisme, afin d'obtenir des cartes et explications détaillées.



Office de tourisme de Paimpont 02 99 07 84 23
Office de tourisme de Tréhorenteuc 02 97 22 36 43
Office de tourisme de Montfort Communauté 02 99 09 06 50

